DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques

16800 SOYAUX

Réhabilitation du second niveau du bâtiment B

Site du Centre des Finances Publiques
16800 SOYAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES

MORELET
ECONOMISTE

MORELET
ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
274 rue de Basseau
16000 ANGOULEME
Tel : 0545943270
Email : contact@morelet.fr

INDICE B DU 23/10/2026

Sommaire

GÉNÉRALITÉS 4
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE - NORMES ET RÈGLEMENTS 4
RÉCEPTION DES SUPPORTS - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT 4
MATÉRIAUX EMPLOYÉS 5
SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX EXISTANTS 6
PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 6
TEINTES DE REVÊTEMENTS ET PRESTATIONS 7
ÉTUDES LIÉES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX 7
PRESTATIONS LIÉES AUX INSTALLATIONS DE CHANTIER, A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ 8
TRAVAUX EN LOCAUX OCCUPES 8
ÉVACUATION DES DECHETS 8

DESCRIPTION DES TRAVAUX 9

04.1 TRAVAUX GENERAUX 9
04.1.1 Dossier des ouvrages exécutés (DOE) 9
04.1.2 Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) 9
04.1.3 Études d'exécutions - PAC 9

04.2 PORTES, TRAPPES ET CHÂSSIS 10
04.2.1 Blocs portes EI30 de 125x204 ht - circulations 10
04.2.2 Blocs portes EI30 de 63x204 ht - circulations 10
04.2.3 Blocs portes EI30 de 93x204 ht - circulations 11
04.2.4 Blocs portes 32 dB de 125x204 ht - circulations 11
04.2.5 Blocs portes 32 dB de 93x204 ht - circulations 11
04.2.6 Blocs portes 38 dB de 93x204 ht - bureaux 12
04.2.7 Blocs portes de 73x204 ht - sanitaires 12
04.2.8 Blocs portes de gaines EI30 de 43x204 ht 13
04.2.9 Châssis vitré 38 dB 13
04.2.9.1 Châssis vitré 38 dB 13
04.2.10 Ensemble menuisé 38dB de 2.50x2.75m ht 13
04.2.11 Organigramme des clés 15
04.2.12 Plus-value pour oculus 15
04.2.13 Ferme-porte - 1 vantail 15
04.2.14 Crémone pompier en applique 16
04.2.15 Signalétiques PVC des portes 16

04.3 OCCULTATIONS 16
04.3.1 Stores intérieurs manuels de 140x160cm (pose sur ouvrants) 16

04.4 AGENCEMENTS ET FINITIONS 16
04.4.1 Plinthes Sapin 16
04.4.2 Plans vasques 17

PSE N°1 - Agencements 18

DESCRIPTION DES TRAVAUX 18

Sommaire

04.5 AGENCEMENTS ET FINITIONS **18**
04.5.1 Plinthes Sapin 18

04.6 PLACARDS **18**
04.6.1 Placards coulissants 18

04.7 PAUSES DEBOUT **19**
04.7.1 Pause debout sur pied 19
04.7.2 Pauses debout muraux 19

GÉNÉRALITÉS

En complément des généralités communes à tous les corps d'état, il est précisé que :
S'il apparaît des points non précisés dans le présent devis descriptif ou sur les plans, ils seront réputés sans incidence sur le prix global forfaitaire.
Aucun supplément au forfait ne sera admis pour omission.
L'entreprise est tenue de prendre connaissance du devis descriptif des autres corps d'état afin de contrôler et de prévoir tous les travaux lui incombant.
Tous les essais réclamés par l'Architecte ou le Bureau de contrôle seront entièrement à la charge de l'entreprise, quels que soient les résultats et conclusion de l'organisme ou laboratoire d'essais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE - NORMES ET RÈGLEMENTS

En complément des généralités communes, tous les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux normes, réglementations et prescriptions techniques en vigueur, et notamment :

- aux Cahiers des charges DTU
- aux normes produits
- aux Normes françaises NF
- aux règles techniques éditées par le CSTB
- aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie
- aux Eurocodes
- aux règles de calculs
- aux arrêts préfectoraux propres à la région, au département ou à la commune
- aux règlements et servitudes des services publiques
- etc.

Tous ces documents sont réputés bien connus par l'entrepreneur et celui-ci les reconnaît comme contractuels.
Aucun supplément financier ni délai ne sera accordé en cours de travaux pour le respect de ces textes et décrets.
Toutes les spécifications techniques propres au présent lot donnant la description des ouvrages pourront être complétées par le CCTG et le CCAG.

RÉCEPTION DES SUPPORTS - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT

Réception des supports :
L'entrepreneur du présent lot devra, avant tout commencement d'exécution, réceptionner les supports exécutés, et faire, à ce moment, toutes remarques utiles en ce qui concerne l'état de surface. Il devra établir un PV de réception des supports argumentés des remarques.
L'absence de réserves formulées dans son offre sur les présentes prescriptions, les moyens d'accès aux ouvrages ou l'état général des subjectiles, équivaut à un engagement de responsabilité de l'entrepreneur.
En conséquence, après approbation de son marché, il ne pourra refuser d'exécuter des travaux jugés utiles par le maître d'œuvre à la parfaite finition des travaux.
Il ne pourra prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation de son prix ni réclamer aucun supplément en arguant sur ce que les dispositions mentionnées au présent C.C.T.P. pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire.
Du fait de la qualification, il appartient à l'entreprise adjudicataire, dans le cadre de son marché forfaitaire, toutes les sujétions pour l'obtention d'une parfaite finition.
Il devra également vérifier le tracé du trait de niveau qui permet de définir les arases du sol fini et des plafonds.
Les cotes seront toutes à reprendre sur place avant commande ou fabrication, les cotes indiquées sur les plans ou dans le présent descriptif sont des cotes non contractuelles.
Malgré la réception des supports, il est rappelé que la liaison entre huisserie et support (tableaux) sera rendue parfaitement étanche par un joint en mousse expansée, complété par un joint injecté souple sur toute la périphérie.

Implantation :
L'entreprise du présent lot devra l'ensemble des implantations des menuiseries ainsi que le traçage au sol avant exécution.
Il est bien entendu qu'aucune menuiserie ne sera montée sans l'accord de l'Architecte sur ces implantations.

Approvisionnement et moyens de levage :
Tous les moyens de levage et d'échafaudage, retenus par l'Entreprise, seront à son unique charge. Les frais de ces ouvrages devront être inclus dans les prix unitaires dans le cadre de sa soumission forfaitaire tels que le chargement et le déchargement, le montage à pied d'œuvre, les protections de sécurité, etc. Le mode opératoire devra être soumis à la Maitrise d'œuvre et répondre aux dispositions législatives et réglementaires, afin de réduire les risques d'accidents.

Sécurité :
L'entreprise devra prévoir l'ensemble des moyens de sécurité pour ses salariés, mais aussi pour les salariés se trouvant sur le site.

Protection et nettoyage :
L'ensemble des protections, avant ou après pose des éléments posés par le présent lot, est à sa charge exclusive.
L'entreprise du présent lot sera responsable de ses matériaux mis en place jusqu'à la réception définitive, et devra

:
- une protection des panneaux stratifiés, mélaminés par film adhésif
- un nettoyage complet avec enlèvement des traces de colle ou autre avant réception
- un nettoyage/aspiration des poussières et sciures de découpe
- un enlèvement au fur et à mesure des excédents aux décharges publiques

Toutes dégradations ou salissures devront être reprises sans supplément financier.
Toutes ces prestations seront incluses dans les prix unitaires.
En fin de chantier, avant réception, prévoir le nettoyage de toutes les surfaces vitrées ainsi que les profils

Liaisons particulières avec le lot Cloisons sèches :
Il est demandé au présent lot de livrer et fournir les huisseries (portes, trappes, châssis) incorporées dans les Cloisons Sèches à l'entreprise titulaire de ce lot.
Cette pose comprendra le réglage, calage et scellement au fur et à mesure de l'avancement du montage des cloisons.
L'entreprise du présent lot devra indiquer sur ces huisseries la hauteur finie attendue et devra vérifier l'aplomb pour réception.

Liaisons particulières avec le lot Peinture :
Tous les bois mis en place devront avoir reçu une couche d'impression peinture toutes faces avant leur pose.
Dans le cas où les bois ne seraient pas imprimés, l'Architecte fera déposer ces ouvrages et reposer sans supplément financier ni délais.
L'entreprise devra approvisionner en temps utile ses ouvrages et veiller à la bonne exécution des impressions par le lot Peinture.

Liaison particulière avec le lot Électricité :
Toute la distribution électrique sera mise en œuvre par le lot concerné. Toutefois prévoir au présent lot d'après le plan d'exécution le passage et sortie des gaines aux endroits prévus, par la réalisation de percements, feuillures, etc.
Toute implantation incorrecte sera reprise par le présent lot en accord avec l'électricien compris tous raccords.
Les commandes (gâches électriques, volets roulants, commandes, etc.) seront raccordées par le présent lot aux alimentations du lot Électricité.

MATÉRIAUX EMPLOYÉS

En complément des généralités communes, il est précisé que tous les matériaux et articles de fabrication dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte, sont donnés afin de préciser la nature, le type et l'effet des éléments qu'il y a lieu de mettre en œuvre.
Les différents types de matériaux ou produits cités au présent CCTP définissent une base minimale et ne pourront être modifiés sans l'accord de l'Architecte, du BET et du Bureau de contrôle.
Les matériaux mis en œuvre par l'entreprise devront tous être conformes aux NF et avoir l'agrément du CSTB
L'entrepreneur devra les présenter à l'Architecte avant d'en faire la commande auprès de son fournisseur
L'entreprise pourra proposer à l'agrément de l'Architecte, du BET et du Bureau de contrôle un article ou matériau dit « équivalent » ou « similaire » aux seules conditions :
- qu'il soit équivalent sur tous points de vue
- qu'il soit défini dans la proposition lors de la soumission.

L'équivalence sera jugée au vu des caractéristiques minimales exigées tels que le classement du bâtiment, le type du bâtiment, la résistance thermique, l'affaiblissement acoustique, la réaction et la résistance au feu, l'indice de réchauffement climatique mais également les spécificités techniques et esthétiques exigés par l'Architecte, le Maitre d'Ouvrage ou le Bureau de Contrôle.
Il est rappelé qu'en cas de divergence de point de vue en ce qui concerne cette équivalence, l'entreprise sera tenu de fournir le matériau de référence sans aucune plus-value.
L'indice de réchauffement climatique est indiqué dans la fiche FDES du produit ou sur la base de données environnementales par défaut de la base INIES.
L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en œuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.

Bois de menuiseries :
Tous les bois devront obligatoirement être labellisés « FSC » certifiant leur provenance de forêts gérées selon les critères de développement durable.
Leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur finition suivant la norme NF B 53.510.

Panneaux agglomérés - Panneaux contreplaqués :
Les panneaux entrant dans la constitution des menuiseries seront toujours de 1er choix à grains fins qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration.
Ils seront également choisis en fonction de leurs expositions et positionnement définitif dans le bâtiment (qualité CTB.X pour extérieur - CTB. H pour milieux humides, etc.).
Les panneaux de contreplaqué devront être de classe A selon la norme NF EN 1084.
Les panneaux de fibres et les panneaux de particules devront être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et devront être testés selon la norme NF EN 120 définissant la teneur en formaldéhyde libre dans le panneau.
Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées pour être vernis ou peintes.

Panneaux trois plis en bois massif naturel :
Les panneaux en bois naturel sont constitués de trois épaisseurs de bois massif dont les couches extérieures parallèles l'une à l'autre sont collées sur une couche médiane croisée à 90°(comme un contreplaqué).
Les lamelles du plis central sont aboutées.
Les plis extérieurs sont composés de lamelles de bois d'une seule longueur, collées jointivement.
Les plis extérieurs et médians sont principalement composés de la même essence de bois (sous réserve de modifications des conditions de production): Les panneaux trois plis sont fabriqués conformément à la norme EN 13353 et sont certifiés PEFC.
Les classes de qualité des résineux seront obligatoirement A pour les faces apparentes (correspond au classement d'aspect 0 défini dans la norme EN 13017-1) et/ou B pour les faces non apparentes (correspond au classement d'aspect B défini dans la norme EN 13017-1).
Les classes de qualité des feuillus seront obligatoirement A pour les faces apparentes (correspond au classement d'aspect 0 défini dans la norme EN 13017-1) et/ou B pour les faces non apparentes (correspond au classement d'aspect B défini dans la norme EN 13017-1).

Traitement des bois :
Les bois mis en œuvre respecteront l'arrêté du 2 juin 2003 et seront soit d'essence naturellement durable sans traitement préventif pour la classe de risque concernée ou seront traités par un produit certifié CTB-P+ adapté à la classe de risque, ce traitement sera alors insecticide, fongicide et hydrofuge. Son application se fera au trempé et sera garanti par certificat à remettre à l'Architecte.
L'ensemble des traitements utilisés devra être compatible avec les produits prescrits au lot Peinture.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX EXISTANTS

1) Reconnaissance des existants
Avant remise des offres, l'entreprise du présent lot devra avoir procédé sur le site à la reconnaissance des existants.
L'offre sera donc contractuellement réputée tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.
L'entrepreneur, à la suite de cette visite, sera donc réputé avoir pris connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.
L'entrepreneur pourra lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais sur existants qu'ils jugeront utiles.

2) Visite du site obligatoire
Une visite sur place des entreprises est obligatoire pour permettre de mieux appréhender la mise en place du chantier, l'accès, les stationnements, les abords, les réseaux, les raccordements, etc. mais également les travaux et les besoins qui incombent à la parfaite prestation de travaux.
Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place de la conformité des supports aux dispositions du marché et des documents approuvés par la Maîtrise d'Œuvre.
Aucun supplément ne sera admis pour omission.

Une attestation de visite obligatoire devra être jointe à la remise des offres

PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entreprise du présent lot fournira et mettra en place toutes les mesures pour assurer la sécurité et la protection des personnes (balisage, signalisation, platelage, protection des ouvertures, etc.) adaptées aux circonstances.
Les déchets devront être évacués sans délai des lieux d'exécution de la prestation, ils devront être évacués et triés par l'entreprise dans les décharges agréées.
L'entreprise devra éviter toute dégradation ou obturation des canalisations d'évacuation.

L'entreprise aura la responsabilité de la conservation de ses approvisionnements et de leurs travaux. Elle garde ces responsabilités jusqu'à la réception des ouvrages.
Ces responsabilités portent sur tous les dégâts que pourraient subir les ouvrages pendant qu'elles en ont la charge et quelle qu'en soit la cause.

Il importe au plus haut point que l'entreprise exige sur le chantier, de leurs personnels, le souci et le respect constant des installations, équipements, revêtements, etc.
Dans ce but, l'entreprise doit s'abstenir de faire quoi que ce soit qui, sous prétexte de simplifier sa tâche, dégrade ou salisse les ouvrages existants

Il est en outre précisé que :
- les détériorations constatées sont réparées par et aux frais du titulaire du marché responsable, à charge par lui de se faire couvrir par son assurance ;
- les détériorations causées par les effets atmosphériques sont réparées par et aux frais du titulaire du marché dont les ouvrages ont été détériorés ; à charge par lui de se faire couvrir par son assurance ;
- le titulaire du marché est responsable des matériaux et matériels qu'il a approvisionnés, ils sont couverts par une assurance vol et incendie, à moins que le titulaire préfère être son propre assureur ;
- le remplacement des matériaux et matériels posés et disparus par vol est assuré par le titulaire du marché dont les matériaux et matériels ont disparu ; les frais entraînés par ce remplacement sont supportés par le titulaire du marché.

- le débouchage des canalisations bouchées par le titulaire du marché sera assuré par ce dernier.

L'entreprise du présent lot devra prendre toutes les dispositions et précautions utiles pour ne pas causer, lors de l'exécution de leurs travaux, aucune détérioration si minime soit-elle aux existants.
Le titulaire du marché sera seul juge des dispositions à cet effet, des protections à mettre en place, etc.
La Maîtrise d'Œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer au titulaire du marché de prendre des mesures de protection complémentaires. Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.
Toutes dégradations ou salissures devront être reprises sans supplément financier.
Toutes ces prestations seront incluses dans les prix unitaires.

De plus, le titulaire du marché est tenu pour responsable des dommages causés à l'aspect des parements existants ; en conséquence, il veille à ce que la main d'œuvre employée sur le chantier n'exécute sur ces parements ni graffitis, épaufrures, rayures ou autres. Tout manque à cette clause et non réparable sans porter préjudice à l'aspect de l'ouvrage est sanctionné par la démolition ou la réfection de l'ouvrage incriminée aux frais du titulaire

TEINTES DE REVÊTEMENTS ET PRESTATIONS

Teintes et Prestations :
Dans les gammes de teintes des produits définis dans le présent CCTP, le choix des teintes sera fait par l'Architecte.
Plusieurs teintes différentes pourront être demandées pour différencier les niveaux, les locaux, etc. sans aucun supplément financier par rapport au prix global forfaitaire.
L'Architecte pourra exiger la fourniture par l'entreprise des plans de calepinage et des détails d'exécution de certains ouvrages.
Les revêtements seront réalisés avant la pose d'ouvrages fixes (mobilier cuisine, meubles fixes, etc.)

Prototypes et essais :
Après accord de l'Architecte sur les produits et les couleurs, l'entrepreneur devra procéder à l'exécution des éprouvettes d'échantillons de couleur et des surfaces de référence, en vue du contrôle et de la réception des travaux.
Des essais pourront être demandés, aux frais exclusifs de l'entreprise, conformément aux prescriptions du CCTG et DTU

Règles générales d'exécution :
Tous les travaux du présent lot seront réalisés suivant DTU.
Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.
D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la qualité de ses ouvrages jusqu'à la réception.
L'entreprise veillera à réaliser des joints acryliques de finition au droit des plinthes, plans vasques, plans de travail, poteaux de têtes, habillages rapportées, huisseries, cimaises, tablettes, baguettes, etc.

Implantation :
L'entreprise chargée du présent lot devra un traçage au sol de l'ensemble des ensembles menuisés projetés sur les planchers.
Ce premier traçage permettra aux autres corps d'état de situer de manière précise les réservations et les trous à percer lors de l'exécution de leurs prestations.
Les difficultés de réalisation seront alors appréciées de manière précise.
Les solutions techniques alors projetées pourront amener une modification partielle du positionnement des ensembles.
Un second tracé définitif sera alors prévu avec une couleur différente.
Toutes les implantations devront avoir reçues un accord écrit - via le CR hebdomadaire de chantier - par l'Architecte.
En aucun cas les ensembles seront commencés sans cet accord.

Pose des huisseries :
Il est demandé au présent lot de poser les huisseries (portes, trappes, châssis) non incorporées dans les Cloisons Sèches.
Cette pose comprendra le réglage, calage et scellement au fur et à mesure de l'avancement du montage des cloisons.
La liaison entre huisserie et maçonnerie sera rendue parfaitement étanche par un joint en mousse expansée, complété par un joint injecté souple sur toute la périphérie.
Toutefois, en cas de pose incorrecte ou de détérioration des huisseries, l'Architecte, pourra se retourner contre l'entreprise du présent lot pour effectuer les reprises ou rectifications nécessaires.
Pour rappel, les huisseries incorporées dans les cloisons sèches seront mises en œuvre par le lot concerné. L'entreprise du présent lot devra la fourniture à la demande au lot concerné.

ÉTUDES LIÉES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

En complément des généralités TCE et avant tout commencement des travaux du présent lot suivant la marque des produits retenus par l'entreprise, l'entrepreneur devra remettre à l'Architecte un dossier d'études comportant les plans d'ensemble, les plans de calepinage, les détails des ouvrages et de pose, notamment au droit des liaisons avec le gros œuvre, la charpente et les menuiseries, et entre éléments, ainsi que la fourniture

d'échantillons de tailles réelles, les fiches techniques des matériaux retenus et les dispositions à respecter pour les travaux de scellement et d'encastrement.
Tous ces éléments seront regroupés en un seul dossier diffusé à l'Architecte
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.
Tous les calculs seront réalisés suivant les règles et Eurocodes en vigueurs.
Des essais pourront être demandés par l'Architecte à la charge exclusive de l'entreprise, permettant de vérifier la conformité des ouvrages aux prescriptions des règlements de la construction.
Les défauts éventuellement constatés seront immédiatement corrigés par l'Entreprise, sans supplément financier ni délai.
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

PRESTATIONS LIÉES AUX INSTALLATIONS DE CHANTIER, A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ

En complément des généralités TCE et avant le commencement des travaux, l'entreprise s'engage notamment à respecter les règles définies dans le PGCSPS du coordonnateur, et à fournir un P.P.S.P.S. avant toute intervention sur le site.
Tous les équipements utilisés (échafaudages, etc.) seront obligatoirement conformes dans leur conception et leur utilisation, aux normes et règlements en vigueur.
L'exécution des travaux se fera conformément aux règles définies par le code du travail et les décrets modificatifs relatifs à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection, etc.
L'entreprise devra également tenir compte dans son offre :

- des prestations citées dans les généralités communes TCE,
- des documents et prescriptions du coordonnateur SPS,
- des équipements et des prestations nécessaires afin d'éviter le risque de contamination du COVID-19,
- des préconisations du guide de l'OPPBTP « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction COVID-19 »
- du compte prorata.

TRAVAUX EN LOCAUX OCCUPES

Les travaux sont réalisés dans un site partiellement maintenu en activité.
L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires afin que les travaux n'occasionnent aucun risque pour les occupants, le personnel, le public et les autres intervenants.
Les zones de travaux seront physiquement séparées des zones occupées et leurs accès strictement contrôlés.
Les dispositifs de séparation, calfeutrement, balisage, signalisation et protection seront adaptés aux différentes phases du chantier et maintenus pendant toute la durée nécessaire.
Les travaux particulièrement bruyants, vibratoires ou générateurs de nuisances devront être coordonnés préalablement avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre et pourront être imposés en horaires décalés.

ÉVACUATION DES DECHETS

Les déchets provenant de tous nettoyages, de toutes démolitions et de chantier devront être gérés, triés et évacués vers des filières d'élimination respectueuses de l'environnement dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
Tous les aménagements particuliers et mise en œuvre de matériels pour l'évacuation seront à prévoir.
L'évacuation sera réalisée par rotation. Aucun stockage, même provisoire, ne sera toléré. Un refus de nettoyage pourra faire l'objet de pénalités.
Il est rappelé que l'entreprise devra également assurer la sécurité des piétons et des véhicules et devra prendre à sa charge l'ensemble des démarches administratives sur voirie publique s'il y a lieu.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

04.1 TRAVAUX GENERAUX

04.1.1 Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Avant la réception, l'entreprise du présent lot remettra le dossier des ouvrages exécutés à la Maitrise d'œuvre, ce dossier devra contenir :

- les notices performanciels des produits et équipements,
- les notices d'entretien de tous les équipements fournis,
- les certificats de garantie,
- les carnets d'entretien,
- la nomenclature du matériel installé avec indication du fournisseur et fiches techniques (elles devront préciser le modèle et la référence précise du matériel mis en œuvre),
- les instructions de conduite et d'entretien,
- les notices d'utilisation destinées aux occupants et sociétés chargés de l'entretien (en traduction française s'il y a lieu),
- les plans de recollement des réseaux, des plans de recollement des structures,
- plans d'exécution/mise en service rectifiés compte tenu des modifications apportées en cours de travaux,
- ensemble des EXE & PAC mis à jour,
- les plans de calepinages,
- les plans de localisations,
- les notes de calculs,
- etc...

Ces DOE intègreront également de façon obligatoire un plan prévisionnel d'entretien et de maintenance à destination du futur exploitant de l'établissement. La simple fourniture des fiches techniques et/ou des fiches d'entretien des fournisseurs ne sera pas acceptée. Les informations transmises devront être particulièrement claires, synthétiques et directement exploitables.
La réception ne pourra être prononcée sans la fourniture préalable de ces documents à l'Architecte par l'entrepreneur.
Les décomptes générales et définitifs ne seront pas traités avant la validation du dossier.

Diffusion :
Le DOE sera à remettre en un seul dossier (par dématérialisation et par courrier) avant la réception des travaux.
Le DOE sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.
Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

04.1.2 Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

Avant la réception, l'entreprise du présent lot remettra le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage au Coordonnateur SPS, ce dossier devra contenir les carnets d'entretiens, les conditions et périodicités des maintenances, les modes opératoires de ces interventions, etc...
La réception ne pourra être prononcée sans la fourniture préalable de ces documents au coordonnateur SPS par l'entrepreneur.
Les décomptes générales et définitifs ne seront pas traités avant la validation du dossier.

Diffusion :
Le DIUO sera à remettre en un seul dossier (par dématérialisation et par courrier) avant la réception des travaux.
Le DIUO sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.
Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte et au Coordonnateur SPS avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

04.1.3 Études d'exécutions - PAC

L'entreprise devra remettre l'ensemble des études d'exécution, de fabrication puis l'ensemble des Plans d'Atelier de Chantier.
Processus de validation des EXE PAC à suivre suivant article "ETUDES TECHNIQUES" des Généralités TCE.

Diffusion :
Toutes les études d'exécution, fabrication, PAC, etc. seront à remettre à l'Architecte et au Bureau de Contrôle (par dématérialisation et par courrier) pour Avis 15 jours après l'OS.
Les études sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.

Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

04.2 PORTES, TRAPPES ET CHÂSSIS

Les portes situées dans les cloisons seront posées par le lot Cloisons-Sèches, les portes situées dans les maçonneries seront posées par le présent lot.
Pendant le chantier, les portes et huisseries restantes apparentes devront être protégées jusqu'à la mise en œuvre du vernis.

04.2.1 Blocs portes EI30 de 125x204 ht - circulations

Au droit des circulations, prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 2 vantaux comprennent :

- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, bec de cane simple
- Condamnation : néant
- Verrou : verrous à aiguille en partie haute et basse sur vantail semi-fixe
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage
- Finition : stratifiée
- PV Réaction au feu : EI30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité

Porte MBF-051 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Serrure à bec de cane simple D352 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit de la circulation centrale ainsi qu'au droit de l'accès à la cage d'escalier

04.2.2 Blocs portes EI30 de 63x204 ht - circulations

Prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 1 vantail comprennent :

- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre
- Condamnation : cylindre double à bouton, nickelé, sur double rosace en inox brossé - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : Pré-peinte (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
- PV Réaction au feu : EI30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot. Ils seront commandés et récupérés au prestataire en charge de l'organigramme des clés, et notamment à l'entreprise du lot Menuiseries Extérieures.
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.

Porte MBF-021 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre double à bouton V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes des petits locaux ménages à côté des sanitaires

04.2.3 Blocs portes EI30 de 93x204 ht - circulations

Prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes coupe-feu 1 vantail comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre
- Condamnation : cylindre double à bouton, nickelé, sur double rosace en inox brossé - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : Pré-peinte (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
- PV Réaction au feu : EI30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot. Ils seront commandés et récupérés au prestataire en charge de l'organigramme des clés, et notamment à l'entreprise du lot Menuiseries Extérieures.
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.

Porte MBF-021 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Serrure D458 EMERGENCY de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre double à bouton V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit du local rangement

04.2.4 Blocs portes 32 dB de 125x204 ht - circulations

Au droit des portes donnant sur les circulations, prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes acoustiques 2 vantaux comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu en traverse haute, joint intumescents et d'étanchéité à l'air dans les feuillures et plinthe automatique sous vantail
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre
- Condamnation : cylindre double à bouton, nickelé, sur double rosace en inox brossé - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
- Verrou : verrous à aiguille en partie haute et basse sur vantail semi-fixe
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : stratifiée
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : RA > 32 dB. PV à fournir au bureau de contrôle
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot.
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.

Porte MBA-181 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre D355 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre double à bouton V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit de l'accès à la cellule PPCR

04.2.5 Blocs portes 32 dB de 93x204 ht - circulations

Au droit des portes donnant sur les circulations, prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes acoustiques 1 vantail comprennent :
- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine

- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu, joint isophonique étanche à l'air et plinthe automatique sous vantail
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre
- Condamnation : cylindre double à bouton, nickelé, sur double rosace en inox brossé - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : stratifiée
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : RA > 32 dB. PV à fournir au bureau de contrôle
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité

Porte MBA-031 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre D355 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre double à bouton V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes de bureaux donnant sur une circulation ou un dégagement, ainsi qu'au droit des portes donnant accès aux sanitaires

04.2.6 Blocs portes 38 dB de 93x204 ht - bureaux

Au droit des portes donnant de bureaux à bureaux, prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes acoustiques 1 vantail comprennent :

- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu, joint isophonique étanche à l'air et plinthe automatique sous vantail
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre
- Condamnation : cylindre double à bouton, nickelé, sur double rosace en inox brossé - livré avec 3 clés (à mettre sur organigramme)
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : stratifiée
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : RA > 38 dB. PV à fournir au bureau de contrôle
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot.
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.

Porte MBA-337 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure à pêne dormant et 1/2 tour pour cylindre D355 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Cylindre double à bouton V5 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Rosaces 6420 CLE I de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes donnant de bureau à cellule, de cellule à salle de réunion, de salle de réunion à bureau, soit toutes les portes des locaux de travail qui ne donnent pas sur une circulation

04.2.7 Blocs portes de 73x204 ht - sanitaires

Prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes standards 1 vantail comprennent :

- Huisserie/bâti : bois exotique ou européen de section mini 68 x 58
- Vantail : épaisseur 40mm - cadre bois exotique ou européen - âme pleine
- Étanchéité : néant
- Ferrages : paumelles universelles inox de 130x86
- Serrure : 1 point axe à 50mm avec gâche et têtière inox, à bec de cane à condamnation

- Condamnation : bouton de condamnation sur rosaces en inox brossé avec voyant d'occupation
- Béquilles doubles sur rosace en inox brossé avec ressort et carré de 7mm
- Butoirs en aluminium anodisé avec aspect inox. Fixation invisible au sol par chevillage.
- Finition : stratifiée
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot. Ils seront commandés et récupérés au prestataire en charge de l'organigramme des clés, et notamment à l'entreprise du lot Menuiseries Extérieures.
Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.

Porte MBA-370 de chez MALERBA ou techniquement équivalent
Plinthe automatique SCHALL-EX L15/30 QF-S de chez ATHMER ou techniquement équivalent
Serrure à bec de cane à condamnation D353 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Condamnation 6420 VOYANT de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Béquilles OVALIS de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Butoirs de sol 3737 de chez VACHETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent
Stratifié GAMME ELAN de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des WC

04.2.8 Blocs portes de gaines EI30 de 43x204 ht

Prévoir au présent lot la fourniture et pose de blocs portes, les blocs portes EI30 1 vantail comprennent :
- Huisserie/bâti : 4 face en bois exotique ou européen de section mini 74 x 58
- Vantail : épaisseur 41mm - cadre bois exotique ou européen + 2 fibres MDF - âme pleine
- Étanchéité : joint intumescent coupe-feu et étanche à l'air sur huisserie
- Ferrages : rotation de l'ouvrant jusqu'à 180° avec pivots haut et bas réglables en hauteur
- Fermeture serrure 3 points en applique avec rectangle 5x9 sur cylindre européens
- Finition : Pré-peinte (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
- PV Réaction au feu : EI30. PV FEU à fournir au bureau de contrôle
- PV Acoustique : Néant
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Pose en affleurement de la parois (huisserie invisible) suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
Le joint d'étanchéité à l'air est obligatoire pour les blocs gaines GAZ.

Porte BGF-220 de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des gaines à côté des sanitaires

04.2.9 Châssis vitré 38 dB

04.2.9.1 Châssis vitré 38 dB

Prévoir au présent lot la fourniture et pose de châssis vitré fixe comprenant :
- Cadre : bois exotique ou européen de section mini 72x56
- Vitrage : simple vitrage feuilleté 88.2 ép. 17mm (verre opacifié suivant choix du Maitre d'Ouvrage)
- Parclose : simple parclosage en bois dito huisserie affleurante ou à talon (au choix du Maitre d'Ouvrage)
- Traverse et montants : de section 72x72
- Meneaux de liaisons : de section 104x88 dans le cas de mise en œuvre avec bloc-portes et/ou imposte.
- Finition : brute (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
- PV Réaction au feu : Néant
- PV Acoustique : RA > 38 dB (suivant vitrage)
- Dimensions : suivants plans et DPGF

Pose suivant les prescriptions du fabricant en accord avec le lot cloisons sèches.
L'ensemble comprenant toute sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
Les portes et châssis vitrés seront repérés par vitrophanie (bande de 5cm de haut à positionner à 1.10m et 1.60m de hauteur) suivant la réglementation.

Châssis CVA-0007 de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit du bureau adjoint, de la salle de réunion et en imposte des portes de la cellule PCRP

04.2.10 Ensemble menuisé 38dB de 2.50x2.75m ht

Prévoir au présent lot la réalisation d'un ensemble menuisé vitré, acoustique, sur mesure (suivant les plans) comprenant une porte coulissante vitrée, un ou plusieurs châssis vitrés fixes latéraux et une imposte vitrée fixe.

L'ensemble sera réalisé de mur à mur et du sol au plancher.
L'ensemble devra présenter une parfaite homogénéité architecturale avec les autres châssis bois et portes intérieures du projet, notamment en termes de sections, trames, alignements, teintes et finitions.

Porte coulissante vitrée - 1 vantail :
Dimensions : 1,03 x 2,04 m ht
Vantail : cadre bois exotique ou européen, sections adaptées aux dimensions et au poids du vantail
Vitrage : double vitrage feuilleté de sécurité (épaisseur suivant PV acosutique à obtenir ; verre clair ou opacifié suivant choix du Maitre d'Ouvrage)
Parclose : simple parclosage en bois dito cadre, affleurante ou à talon (au choix du Maitre d'Ouvrage)
Suspension : système coulissant suspendu sur rail haut, sans rail continu au sol
Rail haut : profilé de suspension dimensionné suivant le poids du vantail
Chariots : chariots guides hauts à galets montés sur roulements à billes autolubrifiés, permettant le réglage en hauteur et de l'aplomb du vantail
Guidage bas : guide ponctuel fixé au sol, sans rail continu, permettant le maintien et le réglage de l'aplomb du vantail
Amortissement : système d'amortissement intégré au rail haut assurant le ralentissement et l'accompagnement automatique du vantail en fin de course, permettant une fermeture souple et silencieuse et limitant les risques de pincement
Réception : montant ou profil de réception toute hauteur permettant la stabilisation du vantail en position fermée
Serrure : serrure adaptée aux portes coulissantes permettant la condamnation du vantail
Cylindre : cylindre à profil européen nickelé, à intégrer à l'organigramme général des clés suivant possibilités du système retenu
Manœuvre : poignées, cuvettes ou dispositifs de préhension adaptés au fonctionnement coulissant, finition inox brossé, modèle au choix de l'Architecte
Butées : toutes butées et dispositifs de fin de course nécessaires au parfait fonctionnement du vantail
Les cylindres devront être fournis et posés par le présent lot.
Le rail haut et ses fixations devront être dimensionnés en fonction du poids réel du vantail, compris vitrage, cadre et accessoires.
L'ensemble comprenant toutes sujétions pour la parfaite finition et manœuvrabilité.
La porte vitrée sera repérée par vitrophanie (bande de 5 cm de haut à positionner à 1,10 m et 1,60 m de hauteur) suivant la réglementation.

Châssis latéral et imposte vitrée fixe :
Cadre : bois exotique ou européen de section adaptée aux dimensions de l'ensemble
Étanchéité : joint périphérique adapté entre vitrage, parcloses et menuiserie
Vitrage : double vitrage feuilleté de sécurité (épaisseur suivant PV acosutique à obtenir ; verre clair ou opacifié suivant choix du Maitre d'Ouvrage)
Parclose : simple parclosage en bois dito cadre, affleurante ou à talon (au choix du Maitre d'Ouvrage)
Traverses et montants : sections suivant plans de l'Architecte et dimensionnement de l'entreprise
Traverse intermédiaire : section suivant plans de l'Architecte et dimensionnement de l'entreprise
Meneaux de liaison : sections adaptées à la liaison entre châssis fixes, imposte et porte coulissante
Imposte : châssis vitré fixe au-dessus de la porte coulissante et/ou des parties fixes, permettant la continuité de l'ensemble jusqu'au plafond
Les montants, traverses et meneaux seront disposés conformément aux plans. Une attention particulière sera portée à la continuité des lignes et à l'alignement des traverses et montants entre la porte coulissante, les châssis latéraux et les impostes, afin que l'ensemble soit perçu comme un ouvrage menuisé unique.
Les sections apparentes et le dessin des ouvrages devront être harmonisés avec les autres châssis bois et portes intérieures du projet.
L'ensemble comprenant toutes sujétions pour la parfaite finition, rigidité et maintien de l'ouvrage.
Les châssis vitrés seront repérés par vitrophanie (bande de 5 cm de haut à positionner à 1,10 m et 1,60 m de hauteur) suivant la réglementation.

Caractéristiques générales :
Matériau : bois exotique ou européen, essence et qualité homogènes avec les autres châssis bois du projet
Finition : brute (puis à peindre à la charge du lot Peinture)
Quincailleries apparentes : inox brossé ou finition aspect inox, en harmonie avec les blocs-portes intérieurs
PV Réaction au feu : Néant
PV Acoustique : RA > 38 dB. PV à fournir au bureau de contrôle
Vitrage : double vitrage feuilleté de sécurité
Dimensions ensemble : environ 2,50 x 2,75 m ht
Dimensions porte coulissante : environ 1,03 x 2,04 m ht
Dimensions définitives : suivant plans et relevé sur site avant fabrication

Les dimensions et sections de bois prescrites ou représentées aux plans sont indicatives et devront être vérifiées et adaptées par l'entreprise en fonction des dimensions des volumes verriers, du poids du vantail coulissant et des contraintes mécaniques de l'ensemble.
Plans d'atelier, détails du système coulissant, détails de fixation et notes de calcul seront à établir par l'entreprise et à faire valider par le Bureau de Contrôle avant toute réalisation.
Un échantillon des bois, parcloses, finitions et quincailleries apparentes sera soumis à l'approbation avant fabrication.
Pose suivant les prescriptions des fabricants, en parfaite coordination avec le lot Cloisons sèches.

Il est rappelé que la description des ensembles menuisés est réalisée sur la base des plans. En tout état de cause, l'entreprise devra inclure dans son offre toutes les sujétions de fourniture, fabrication, vitrage, quincaillerie, serrurerie, renforts, supports, fixations, réglages et accessoires nécessaires à la parfaite finition, stabilité, maintien et manœuvrabilité de l'ouvrage, en adéquation avec les plans de consultation.

Localisation :
suivant plans et notamment entre les deux bureaux adjoints

04.2.11 Organigramme des clés

L'entreprise en charge devra la conception de l'organigramme des clés, et en adéquation avec l'organigramme existant.
Il sera réalisé en intégralité par l'entreprise, en accord étroit avec les autres lots (fournisseur de portes et cylindres) mais également et surtout avec le Maître d'Ouvrage.
Il comprendra les passes généraux (accès autorisé à tous les cylindres), les passes partiels (accès autorisé à un groupe déterminé de cylindres) et les clés simples (accès autorisé à un seul cylindre).
Il est rappelé que la fourniture et pose des cylindres est la charge de chaque lot (compris dans le prix unitaire de la porte).
Pour l'ensemble du projet, sans organigramme ou demande du maitre d'ouvrage dans les pièces du DCE, il est demandé, à minima, la réalisation de 5 passes généraux, 10 passes partiels et 3 clés par cylindre.

Localisation :
suivant plans et besoins (sur organigramme existant du maitre d'ouvrage)

04.2.12 Plus-value pour oculus

Plus-value pour intégration d'oculus vitrés dans les portes intérieures.
L'ensemble comprendra :
- la découpe dans la porte qui devra se faire à 150mini des bords
- la mise en œuvre de joints périphériques au droit de la découpe
- la pose du vitrage
- la pose et fixation des parcloses bois dans l'âme de la porte

Le PV feu et acoustique de la porte ne devra pas être détérioré par l'ajout de l'oculus.
L'épaisseur du vitrage sera étudié de façon à respecter les exigences de la porte.
Dimensions dans la gamme standard suivant plans et détails de l'Architecte.

Oculus MBO-027 de chez MALERBA ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes 2 portes des circulations (centrale et côté SIE)

04.2.13 Ferme-porte - 1 vantail

L'entreprise devra, au droit des portes ci-avant (suivant localisations), la fourniture et pose de ferme-porte à crémaillère elliptique et bras à coulisse conforme à la norme EN 1154, certifié CE. Il aura les caractéristiques suivantes :
- Réglage de la force de fermeture à plage continue de 1 à 4 EN par vis permettant d'équiper des vantaux jusqu'à 950 mm de largeur et/ou 100kg avec un angle d'ouverture allant jusqu'à 180°.
- Freinage à l'ouverture, à-coup final et vitesse de fermeture réglables et thermoconstants.
- Perçages DIN universels.
- Protection par soupape de sécurité à l'ouverture et à la fermeture.
- Coupe-feu E et EI de 15 à 120 minutes selon la norme EN 1634.
- Design bombé finition inox
- Montage corps sur l'ouvrant ou sur le dormant côté paumelles et opposé aux paumelles

Les fermes-portes seront posées côté intérieur des locaux et non depuis les circulations.
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite fixation, pose et finition sur ensemble des portes

Ferme-porte TS3000 VBC de chez GEZE ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes EI30 (portes 2 vantaux des circulations, porte du local rangement, du local ménage et du local électrique)

04.2.14 Crémone pompier en applique

L'entreprise devra, au droit des portes 2 vantaux ci-avant (suivant localisations), la fourniture et pose de crémone pompier en applique avec béquille rotative avec indexage à 90°, réversible.
Ensemble compris tringle en aluminium avec peinture époxy, guide des pênes haut et bas en métal, capot en zamak époxy, etc. Coloris inox.
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite fixation, pose et finition sur ensemble des portes

Crémone 742 CFPF de chez VAHCETTE/ASSA ABLOY ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des portes 2 vantaux des circulations

04.2.15 Signalétiques PVC des portes

L'entreprise devra, au droit des portes ci-avant (suivant localisations), la fourniture et pose de plaques de PVC pour signalétique des portes, épaisseur 5mm. Façon de lettrage et symbole par gravures en creux peint.
Hauteur des caractères et hauteur des plaques : suivant pans de détails de l'Architecte
Pose autocollante sur double face sur les portes
Cette signalétique concernera l'ensemble des portes des locaux intérieurs et comportera pour chaque plaque :

- les éléments nominatifs sérigraphiés peints
- les éléments nominatifs pour les non-voyants et déficients visuels formés à cette écriture
- et/ou les pictogrammes peints et embossés pour les non-voyants et les déficients visuels

Coloris de fond et de lettrage au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. À présenter avant réalisation
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite fixation, pose et finition sur ensemble des portes (compris idéogrammes pour sanitaires).

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des portes ci-avant

04.3 OCCULTATIONS

04.3.1 Stores intérieurs manuels de 140x160cm (pose sur ouvrants)

L'entreprise devra la fourniture et pose de stores de protection solaire comprenant :

- Coffre : coffre en aluminium extrudé monobloc carré avec joues en zamak
- Enroulement : axe aluminium
- Mécanisme manuel : treuil 1/3 avec fin de course incorporée, tige de manœuvre avec renvoi à l'intérieur, tige de manivelle et genouillère en aluminium anodisé ou laqué
- Guidage : coulisses et câbles en acier gainés de nylon gris et tige rigide en inox
- Barre de charge : barre de charge en forme d'olive ou en forme d'aile d'avion y compris fourreau et embouts
- Toile screen micro-perforée de 420 g/m² et d'une épaisseur 0.45mm permettant de bloquer jusqu'à 97% de la chaleur

Fixation des coffres sur imposte et des coulisses sur tableaux/doublages compris toutes sujétions pour parfait maintien et calfeutrement.
La pose du store devra être réalisée de manière à ne pas empêcher ou réduire l'ouverture des fenêtres, ne pas condamner les entrées d'air et devra prendre en compte les largeurs de béquilles.
Le mécanisme des stores sur les châssis ouvrants sera fixé sur les ouvrants.
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite pose, réglage et calfeutrement
Teinte au choix de l'Architecte

Coffre DYNASCREEN de chez DYNASTORE ou techniquement équivalent
Toile SOLTIS PERFORM 92 de chez SERGE FERRARI ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des menuiseries extérieurs de l'étage

04.4 AGENCEMENTS ET FINITIONS

04.4.1 Plinthes Sapin

Prévoir la fourniture et pose de plinthes en sapin de 70 mm x 10 mm.
Pose tablettée, collage et pointage (pointes galva), avec coupe d'onglet aux angles saillants, rebouchage des trous de vis à la pâte à bois, joint d'étanchéité acrylique à la pompe entre le sol et la tranche inférieure de la plinthe, y compris avec le mur (suivant besoin et demandes).
Finition à peindre à la charge du lot Peinture.

Localisation :
suivant plans et notamment en périphériques de chaque pièces du projet (hors carrelage)

04.4.2 Plans vasques

Prévoir, la réalisation et pose de plans vasques en stratifiés massifs hydro de 30mm d'épaisseurs. Coloris au choix de l'Architecte.
Montage sur cloisons par tasseaux fixés dans ces dernières compris équerres de renforts.
Renforts intermédiaires par mise en place de jambages réalisés par pieds réglables en inox (avec tampon caoutchouc) à fixer (platine) sur les plans.
Prévoir, en accord avec le lot Plomberie, la découpe des plans au droit des lavabos, éviers, etc.
Installation conforme aux règles d'accessibilités PMR

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des lavabos dans les sanitaires

DESCRIPTION DES TRAVAUX

04.5 AGENCEMENTS ET FINITIONS

04.5.1 Plinthes Sapin

Prévoir la fourniture et pose de plinthes en sapin de 70 mm x 10 mm.
Pose tablettée, collage et pointage (pointes galva), avec coupe d'onglet aux angles saillants, rebouchage des trous de vis à la pâte à bois, joint d'étanchéité acrylique à la pompe entre le sol et la tranche inférieure de la plinthe, y compris avec le mur (suivant besoin et demandes).
Finition à peindre à la charge du lot Peinture.

Localisation :
sur ensemble des parois de placards (en complément des plinthes prévues en base)

04.6 PLACARDS

La description des ensembles menuisés est réalisée sur la base des plans de l'architecte, en tout état de cause l'entreprise devra inclure dans son offre toutes les sujétions pour la parfaite finition et maintien de l'ouvrage (en adéquation avec les plans de consultation).

04.6.1 Placards coulissants

Façades coulissantes :
L'entreprise devra la fourniture et pose de façade coulissante, fabriquées sur-mesure de mur à mur et du sol au plafond.
Elles seront constituées de vantaux, encadrés de profilés montants, traverses hautes et basses en acier galvanisé pré-laqué.
Les remplissages seront composés d'un panneau de particules d'épaisseur 10 mm, revêtu d'une finition mélaminée
Les panneaux de particules seront certifiés PEFCTM.
Le guidage des vantaux sera assuré par des profilés à fixer au plafond et au sol : rail haut et rail bas en acier galvanisé pré-laqué.
L'assemblage des montants et traverses sera assuré aux 4 angles par des connecteurs.
Les connecteurs bas recevront un mécanisme mécanisme breveté, amovible, rétractable et télescopique avec roulette montée sur roulement à billes et crochets à clipper dans le rail bas, assurant le guidage et l'anti-déraillement du vantail, les réglages en hauteur et l'aplomb des vantaux.
Les connecteurs hauts permettront le guidage du vantail dans le rail haut à l'aide du guide haut à galets.
Un système d'amortisseurs, fixé uniquement sur les vantaux en contact avec les parois en position fermée, assurera une fermeture silencieuse, automatique et anti-pince doigt (à partir d'une largeur de vantail de 493 mm hors recouvrement). Des ergots à coller dans le rail haut permettront d'enclencher les amortisseurs lors de la fermeture et de les réarmer lors de l'ouverture.
Le design, les finitions, les décors se feront en fonction du modèle et du nuancier retenu.
La façade coulissante aura une garantie de 10ans.
Coloris et teintes au choix de l'Architecte (dans la gamme du fabricant)
Pose suivant notice du fabricant avec découpe de la plinthe pour placage sur les parois.
Mise en place de pastilles anti-bruit sur les chants verticaux venant se plaquer le long des parois.
Prévoir, en complément, la mise en œuvre d'un habillage rapporté si nécessaire le long des parois où viennent plaquer les vantaux.
Ensemble compris toutes sujétions suivant plans et détails de l'Architecte pour parfaite finition

Aménagements en étagères :
Prévoir au présent lot la réalisation d'aménagements de placards (suivant plan) en panneau mélaminé blanc hydrofuge épaisseur 19mm composé de joues latérales, fond, recoupes, étagères, sous-face, etc.
Le fond et les joues latérales seront fixés dans parois attenantes (cloisons, murs, etc.)
Les tasseaux sapins seront fixés dans fonds pour maintien de l'ensemble
Ensemble des assemblages entre panneaux par visseries adaptées
Crémaillères métalliques (dimensions suivant largeur des étagères, sections suivant poids à reprendre, etc.) + équerres pour supports étagères
Fixations des supports/tasseaux et crémaillères par chevilles molly - surcharge de 50kgs mini
L'ensemble compris toutes sujétions (découpes, ajustements, quincailleries, etc.) pour parfaite finition suivant détail/plans de l'Architecte.
Les plans de détails et d'épure seront à transmettre à l'Architecte avant fabrication.

Gamme MEO de chez KENDOORS/SOGAL ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans

04.7 PAUSES DEBOUT

La description des ouvrages est réalisée sur la base des plans, en tout état de cause l'entreprise devra inclure dans son offre toutes les sujétions pour la parfaite finition et maintien de l'ouvrage (en adéquation avec les plans de consultation).

04.7.1 Pause debout sur pied

Prévoir au présent lot la fourniture et pose d'un comptoir mural en bois, réalisé suivant plans de l'Architecte, compris arrondis aux angles extérieurs.

- Plateau constitué de deux panneaux 3 plis d'agencement intérieur en épicéa, épaisseur 19 mm chacun, contrecollés entre eux, soit une épaisseur finie d'environ 38 mm.
- Les panneaux seront de qualité menuiserie/agencement, destinés à rester apparents après finition.
- Les classes de qualité des résineux seront obligatoirement AB pour les faces apparentes, correspondant au classement d'aspect A défini par la norme EN 13017-1, et B minimum pour les faces non apparentes.
- Les faces visibles seront soigneusement sélectionnées, exemptes de défauts incompatibles avec une finition d'agencement soignée.
- Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées et préparées afin de recevoir la finition prévue, vernie ou peinte suivant choix de l'Architecte.
- Toutes dispositions devront être prises afin d'éviter le tuilage, le cintrage ou toute déformation du plateau dans le temps.
- Fixation murale entièrement invisible au moyen d'équerres, consoles ou ossatures métalliques intégrées dans l'épaisseur de la cloison.
- Prévoir tous renforts nécessaires dans la cloison et adaptations de l'ossature support afin d'assurer la parfaite reprise des charges, la rigidité et la stabilité de l'ensemble.
- Les éléments métalliques de fixation seront intégrés entre les deux panneaux 3 plis contrecollés et ne devront présenter aucun élément apparent après finition.
- Prévoir un pied support complémentaire, disposé suivant plans, assurant la reprise des charges du plateau et participant à la stabilité générale de l'ouvrage.
- Pied support de section et de rigidité adaptées, équipé en partie basse de patins réglables permettant le réglage fin de l'aplomb, du niveau et de la mise à hauteur du comptoir.
- Les patins réglables seront discrets, adaptés à la nature du sol et conçus de manière à ne pas détériorer le revêtement de sol.
- Fixation du pied au plateau réalisée de manière invisible ou la plus discrète possible, sans quincaillerie apparente sur les faces vues.
- Assemblage, collage, vissage caché, usinages, réservations et toutes sujétions nécessaires à la parfaite tenue mécanique de l'ensemble.
- Parfaite jonction du comptoir contre la cloison, compris ajustage, calfeutrement et joint acrylique de finition.
- Ponçage, préparation des chants, raccords et finition soignée de l'ensemble.
- Compris toutes sujétions de fabrication, fixation, réglage, manutention et mise en œuvre pour parfait achèvement, stabilité, rigidité et absence de déformation dans le temps.

L'ensemble suivant plans

Panneaux 3 PLIS EPICEA de chez TILLY ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit de la cellule BCR

04.7.2 Pauses debout muraux

Prévoir au présent lot la fourniture et pose d'un comptoir mural en bois, réalisé suivant plans de l'Architecte, compris arrondis aux angles extérieurs.

- Plateau constitué de deux panneaux 3 plis d'agencement intérieur en épicéa, épaisseur 19 mm chacun, contrecollés entre eux, soit une épaisseur finie d'environ 38 mm.
- Les panneaux seront de qualité menuiserie/agencement, destinés à rester apparents après finition.
- Les classes de qualité des résineux seront obligatoirement AB pour les faces apparentes, correspondant au classement d'aspect A défini par la norme EN 13017-1, et B minimum pour les faces non apparentes.
- Les faces visibles seront soigneusement sélectionnées, exemptes de défauts incompatibles avec une finition d'agencement soignée.
- Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées et préparées afin de recevoir la finition prévue, vernie ou peinte suivant choix de l'Architecte.
- Toutes dispositions devront être prises afin d'éviter le tuilage, le cintrage ou toute déformation du plateau dans le temps.
- Fixation murale entièrement invisible au moyen d'équerres, consoles ou ossatures métalliques intégrées dans l'épaisseur de la cloison.
- Prévoir tous renforts nécessaires dans la cloison et adaptations de l'ossature support afin d'assurer la parfaite reprise des charges, la rigidité et la stabilité de l'ensemble.
- Les éléments métalliques de fixation seront intégrés entre les deux panneaux 3 plis contrecollés et ne devront présenter aucun élément apparent après finition.
- Aucun pied, console ou fixation visible ne sera admis.
- Assemblage, collage, vissage caché, usinages, réservations et toutes sujétions nécessaires à la parfaite tenue mécanique de l'ensemble.
- Parfaite jonction du comptoir contre la cloison, compris ajustage, calfeutrement et joint acrylique de finition.

- Ponçage, préparation des chants, raccords et finition soignée de l'ensemble.
- Compris toutes sujétions de fabrication, fixation, réglage, manutention et mise en œuvre pour parfait achèvement, stabilité, rigidité et absence de déformation dans le temps.

L'ensemble suivant plans

Panneaux 3 PLIS EPICEA de chez TILLY ou techniquement équivalent

Localisation :
suivant plans et notamment au droit de la cellule BDV, de la distribution, de la cellule contrôleurs, openspace IFU